

**Zeitschrift:** Le nouveau conteur vaudois et romand  
**Band:** 91 (1964)  
**Heft:** 5-6

**Rubrik:** Patois et ancien français : (suite)  
**Autor:** Chessex, Albert

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*Nous avons coutume, dans ces petits articles, de signaler des mots qui, usités en ancien français mais disparus du français moderne, sont encore bien vivants en patois. On nous permettra de faire une exception à cette règle : le mot « avoutro » n'est plus guère courant dans nos patois, mais il a joué un rôle considérable, et c'est pourquoi nous nous y arrêtons.*

En ancien français, il n'avait pas moins de 12 formes, dont les plus fréquentes étaient *avoltre* et *avoutre*. Il signifiait : 1° adultère ; 2° bâtard, adultérin. C'est ainsi qu'on lit dans Jean de Meung (XIII<sup>e</sup> siècle) : « Et hérite a gran tort maint bastard, maint *avoutre*. »

Au XVI<sup>e</sup> siècle, ce terme avait déjà du plomb dans l'aile. Il faisait partie, dit Ferdinand Brunot dans sa monumentale *Histoire de la langue française*, « de ces anciens mots dont il devenait de plus en plus rare que l'on fit usage et que les poètes de la Pléiade ont voulu conserver », mais, le plus souvent, sans y réussir, ce qui fut le cas pour *avoutre*. Il disparut donc du lexique français.

Dans nos patois, il prit également diverses formes : *avoultro*, *avoutro*, *aoutro*, etc. Comme en ancien français, il signifia d'abord bâtard, adultérin, mais ensuite débauché, paillard. Comme terme d'injure, il eut une fortune telle que les pouvoirs publics durent intervenir, et tout particulièrement en pays vaudois. A Palézieux, en 1344, à Moudon en 1359, à Nyon en 1387, on défendit, sous peine d'une forte amende, de traiter quelqu'un d'*avoultro*. Et au XVI<sup>e</sup> siècle il en était encore de même, témoin cette ordonnance : « Si aulcun dict à aultre *avoultre*,

est tenu au seigneur à dix sols et à cinq sols à partye. »

Puis, le sens d'*avoutro* s'édulcorant comme il arrive parfois, il en vint à signifier seulement polisson, mauvais sujet, et à s'adresser en particulier aux petits enfants méchants et pleurnicheurs.

A noter qu'*avoutro* a pris en outre le sens dérivé de pommier ou poirier sauvage, de leur fruit, et de rejeton qui pousse au pied d'un arbre.

En Savoie enfin, sous la forme *avutrâ*, cessant d'être un nom, il est devenu un adjectif signifiant atrophié.

Les mots ne sont pas très nombreux qui, en patois, ont exactement la même forme qu'en ancien français. C'est entre autres le cas de *bocon* qui, en vieux français, voulait déjà dire morceau, bouchée : « A bon *bocon*, *grand cry* ». Le diminutif était *boconet*.

En patois, le sens de *bocon* est le même qu'en vieux français : morceau, bouchée, mais il s'est quelque peu élargi : *On bocon dè prê*, un lopin de pré ; *on bocon dè bin*, quelque peu de bien ; *on bocon dè pacheince*, un peu de patience ; *n'ein fère on grâ bocon*, se parer d'une chose dédaignée par autrui et la trouver belle.

En patois, le diminutif est parfois *boconnet*, et plus souvent *boquenet*.